

SAINT-MARCEL
Réunion du Conseil Municipal du 27 Septembre 2021 à 19 h 00

COMPTE - RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 Septembre 2021, sous la présidence de M. Raymond BURDIN, Maire, et a étudié les différents dossiers.

Le procès-verbal de la séance du 06 Juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL

Installation d'un nouveau Conseiller Municipal → Suite à la démission de Monsieur Jean-Noël DESPOCQ, Conseiller Municipal, et conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Madame Margareth LIMOUSIN a été installée dans cette fonction. Elle a également été élue pour le remplacer au sein la commission des affaires sociales, scolaires et périscolaires.

FINANCES

Décision modificative n°2 – Budget Principal → Le Conseil Municipal a décidé de modifier certaines inscriptions du Budget Principal.

Travaux d'aménagement des rues Saint-Fiacre, du Champ du Four, Jean Henri Fabre et Julien Leneveu → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Département de Saône-et-Loire, au titre de la répartition du produit des amendes de police, à hauteur de 12 000,00 €, pour les travaux d'aménagement des rues Saint-Fiacre, du Champ du Four, Jean Henri Fabre et Julien Leneveu.

Abattement exceptionnel de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure au titre de l'exercice 2021 → Suite à la crise sanitaire, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer un abattement de 25 % au montant de cette taxe due par chaque redevable, au titre de l'année 2021.

Nouvelle tarification des Accueils Collectifs de Mineurs – Bonification ALSH – Caisse d'Allocations Familiales - Modification → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la nouvelle tarification des Accueils Collectifs de Mineurs et a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales, la convention d'objectifs et de financement.

Tarifs activité « Chorale Rock » → Le Conseil Municipal a fixé les tarifs de la « Chorale Rock » qui débutera en Novembre 2021.

INTERCOMMUNALITE

Grand Chalons – Désignation référent « Santé → Le Conseil Municipal a désigné Mme ROLLET Sylvie, élue référente "Santé" pour représenter la ville de SAINT-MARCEL auprès du Grand Chalons.

ADMINISTRATION GENERALE

Règlement d'attribution des subventions communales → Le Conseil Municipal a adopté le règlement d'attribution des subventions communales aux associations locales.

Convention tripartite Ville/Collège/Département → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec le Collège Vivant Denon et le Département de Saône-et-Loire, la convention tripartite relative à la mise à disposition des équipements sportifs, au bénéfice du Collège Vivant Denon pour la réalisation des programmes scolaires d'éducation physique et sportive.

Convention classe option football – Collège Vivant Denon → Considérant que la ville met à disposition les installations sportives (terrain de football et vestiaires), le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec le Collège Vivant Denon, le District de Football du Pays Saônois et le Football Réuni de Saint-Marcel.

Convention classe section Handball – Collège Vivant Denon → Considérant que la ville met à disposition les installations sportives (COSEC et vestiaires), le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec le Collège Vivant Denon et le club de Handball de Saint-Marcel.

TRAVAUX COMMUNAUX

Pose de prises de guirlandes électriques – SYDESL → Le Conseil Municipal a accepté que le projet des travaux électriques nécessaires pour la mise en place des guirlandes de Noël soit réalisé par le SYDESL, il s'est prononcé favorablement sur le plan de financement et a accepté le versement de la participation communale fixée à 522,60 € HT.

Dépose d'un ensemble de luminaires d'éclairage public – SYDESL → Le Conseil Municipal a accepté que le projet de dépose des luminaires d'éclairage public nécessaire dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Salle Alfred Jarreau soit réalisé par le SYDESL, il s'est prononcé favorablement sur ce plan de financement et accepté le versement de la participation communale fixée à 492,60 € HT.

VOIRIE COMMUNALE

Déclassement et intégration dans le domaine communal des parcelles cadastrées section K n°184 et n°185 – Département de Saône-et-Loire → Le Conseil Municipal a accepté l'intégration dans le domaine public communal des parcelles cadastrées K n°184 et K n°185, après que le Département ait classé ces parcelles dans le domaine public départemental. Il a autorisé Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de remise correspondant et tout document afférent à ce dossier.

BIENS COMMUNAUX

Acquisition locaux et mobilier SIVOM ACCORD → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition des locaux et du mobilier du SIVOM ACCORD, situés 1 allée Thirode, pour un montant de 216 000 €.

Acquisition d'un bien par voie de préemption → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition par voie de préemption du bien situé à Saint-Marcel, cadastrée section F n°266, n°9 rue du Docteur Jeannin, d'une superficie totale de 09 a 88 ca, pour un montant de 119 000 €.

AFFAIRES SCOLAIRES

Convention – Participation aux frais de fonctionnement de l'antenne RASED → Le Conseil Municipal a approuvé la convention relative à la participation aux frais de fonctionnement de l'antenne RASED de Chalon Nord et notamment par l'attribution d'un budget permettant l'achat de petites fournitures.

PERSONNEL COMMUNAL

Accueil d'apprentis → Le Conseil Municipal a accepté l'accueil de deux stagiaires en contrat d'apprentissage. Un élève prépare un BTS Economie Sociale et Familiale et le second un BAC Professionnel Aménagements Paysagers.

Modification du tableau des emplois → Le Conseil Municipal a décidé d'apporter des modifications au tableau des emplois, pour les raisons suivantes :

1. Le Comité Technique dans sa séance du 6 juillet 2021, s'est prononcé favorablement sur la suppression des postes des agents ayant quitté la collectivité pour faire valoir leur droit à la retraite ou pour une mutation, il convient donc de supprimer les grades suivants :

- Gardien-brigadier
- Brigadier-chef principal
- Assistant territorial d'enseignement artistique
- Adjoint du patrimoine

2. Un agent du service Secrétariat Général exerçant ses fonctions en qualité d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, à temps complet doit faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2022, il convient de pourvoir à son remplacement. Cet emploi est ouvert aux grades suivants :

- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- Adjoint administratif

3. Pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités au sein de la Direction Enfance-Jeunesse-Famille, il est nécessaire de recruter un agent non titulaire, à temps complet sur le grade d'Adjoint d'Animation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.